

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA HAUTE-VIENNE

38 H

Visitandines de Limoges

[1626-1792]

Répertoire numérique détaillé

par Florence Mirouse et Anne Gérardot
conservatrices du patrimoine

Limoges

2012

Introduction

L'ordre de la Visitation, représentatif du mouvement de la Contre-Réforme, est un ordre cloîtré sous la règle de saint Augustin, fondé par François de Sales (1567-1622) et Jeanne de Chantal (1572-1641), qui créa en 1610 le monastère d'Annecy. La fondation d'un couvent de visitandines à Limoges eut lieu sous l'impulsion d'un jésuite du collège de Limoges, le père de Bresset. Issues des couvents fondateurs de La Châtre, Bourges et Nevers, des religieuses s'installent à Limoges le 28 décembre 1643. Les bâtiments du couvent se situent sur la route de Paris (aujourd'hui rue François Chénieux), en face du couvent des Augustins. La communauté y demeure de 1643 à 1791, date de son expulsion suite au décret révolutionnaire du 13 février 1790 supprimant les ordres religieux.

Le fonds se compose essentiellement de pièces de procédure relatives à la gestion des biens du couvent. Il ne subsiste que peu de documents concernant le personnel et l'activité de l'établissement, à l'exception d'un petit registre des professions et vêtements et de quelques pièces de procédure relatives à la dotation des religieuses. Entré aux archives départementales par séquestre révolutionnaire, le fonds représente 0,15 mètre linéaire.

Corps du répertoire

BÂTIMENTS

- 38 H 1 Procédure contre Jean Nicot et les pères augustins de Limoges concernant une maison à bâtir proche du couvent de la Visitation, les Visitandines souhaitant des restrictions dans la hauteur et les ouvertures (1689, 16911692) ; trois actes concernant un jardin et une petite maison situés à côté du jardin des sœurs, chargés d'une rente envers elles et détenus par Germain Foucaud, lequel est soumis à diverses interdictions vis-à-vis d'elles dans l'usage de cette maison (1759, 1760, 1774) ; jugement interdisant à François Béraud, greffier en chef de la juridiction consulaire de la ville de Limoges, de poursuivre la construction qu'il a entreprise [construction probablement située à proximité du couvent] mais l'autorisant seulement à édifier un « cabinet » ne pouvant servir d'habitation (1771) ; bail à loyer d'une maison « située à la droite de leur église » à Jeanne Vidaud (1789).

1689-1789

PERSONNEL

- 38 H 2 Registre des professions et vêtements de la Visitation (7 fol.).

1712-1734

GESTION DES BIENS

Documents récapitulatifs

- 38 H 3 Etat des rentes et revenus dus au monastère de la Visitation Sainte-Marie de Limoges (s. d. [vers 1790]) ; inventaire des rentes constituées dues à la « cydevant » communauté de la Visitation (s. d. [vers 1792]).

[1790-1792]

Documents classés par paroisse

Paris

- 38 H 4 Opposition par le couvent à la mise en vente de l'hôtel de Rochechouart, rue de Grenelle, après le décès de Marie-Anne d'Épinay de Saint-Luc, épouse de François de Rochechouart, les religieuses en étant créancières.
- 1735

Verneuil-sur-Vienne

- 38 H 5 Pièce de procédure : mémoire contre Pierre Mourier à propos du domaine du Futier, en rapport avec la dotation en 1673 de Barbe Marie Coussi.
- 1788

Documents non localisés

- 38 H 6 Documents en relation avec la dotation de religieuses : pièce de procédure relative à Thérèse Morel de Fromental (1661) ; procédure contre Jean de Mauple, sieur de la Borie, greffier au bureau des finances de la généralité de Limoges, à propos de la dotation de sa fille (1671) ; pièce de procédure relative au paiement de la constitution dotale de Marguerite de la Coste (1685) ; pièces de procédures relatives à la succession de Pierre et François Duboucheix et à la substitution de testament qu'aurait opérée Joseph Duboucheix pour se dispenser de payer les 3 500 l. restant de l'aumône dotale de feu Paule Duboucheix, fille de feu Pierre Duboucheix (1700-1706) ; contrats de dotation de Thérèse David, originaire de Limoges, et d'Hélène Guindre, originaire de Lubersac (1786).
- 1661-1786

- 38 H 7 Documents relatifs à des rentes : vente par les religieuses à Simone Poylevet, veuve de Lagorce, de son vivant avocat à Limoges, de 100 livres de rente annuelle (1676) ; procédures et reconnaissance concernant une rente constituée de 30 livres au capital de 600 livres par Burguet, puis François Devilhier (1705, 1725, 1733, 1761, 1763, 1765) ; procédure contre Pierre Morel de Fromental (également appelé Pierre Martial), seigneur de SaintMaurice, à propos d'une rente constituée au profit du couvent de la Visitation (1729, 1731) ; constitutions successives de deux rentes, de 170 l. 13 s. 4 d. et de 333 l. 6 s. 8 d. par l'abbaye de chanoines réguliers de Châtillon-sur-Sèvres pour les prix de 4 000 puis 8 000 livres nécessaires pour l'achèvement des bâtiments neufs et le remboursement de petites dettes (1761) ; constitution d'une rente annuelle de 62 l. 10 s. au capital de 1 500 livres par le prieuré de Saint-Jean-de-Cole au diocèse de Périgueux, pour effectuer des réparations et payer des dettes (1753) ; reconnaissance de rente par le collège des jésuites de Périgueux (1762) ; par Joseph Petiniaud, de Limoges, comme héritier de sa mère Anne Romanet (1763) ; par l'abbaye

mauriste de Nouaillé (1766) ; par Antoine de Loménie, bourgeois de Saint-Auvent (1771) ; constitution d'une rente annuelle de 500 livres au capital de 10 000 livres par le collège de Limoges pour permettre la réédification de ses bâtiments (1774) ; reconnaissance de rente par Jean-François de Brugière, seigneur de Farsac, en tant qu'héritier de sa tante Antoinette de Brugière (1775) ; constitution d'une rente annuelle de 150 livres par le monastère des religieux célestins des Ternes pour le prix de 3 000 livres (1775) ; constitution d'une rente annuelle de 416 l. 13 s. 4 d. par l'abbaye Saint-Augustin de Limoges, pour le prix de 10 000 livres, employées au remboursement des dettes urgentes de l'abbaye (1788) ; constitution d'une rente annuelle de 150 livres par l'abbaye des Alloix pour le prix de 3 000 livres utilisées aux charges urgentes de l'abbaye (1788) ; constitution d'une rente annuelle de 578 livres par le chapitre cathédral pour le prix de 14 000 livres employées par le chapitre aux dépenses d'un procès contre le chapitre de Saint-Germain-Masseret (1789) ; constitution d'une rente annuelle de 240 livres par la communauté de la Providence de Limoges pour le prix de 6 000 livres employées à la construction de leur église (1789) ; constitution d'une rente annuelle de 20 livres par les Feuillants de Tulle pour le prix de 800 livres employées au remboursement de dettes (1789).

1676-1789

38 H 8

Autres pièces de procédure : procédure contre Etienne Chanaille, avocat, veuf de Marie du Clédat, à propos de la succession de sa femme (1655-1656) ; pièces relatives au procès de criée sur les biens saisis au préjudice d'Anne de Constant, veuve et héritière de Joseph de Cordes (1657, 1659-1660) ; procédure contre Mathieu Morel de Fromental (1667, s. d. [après 1670]) ; contre Martial Cibot dit Peny, boucher, et Michel du Peyrat sieur du Masjaubert, à propos d'une somme de 7 560 l. consentie en faveur du couvent (s. d. [après 1669], 1671-1672) ; contre Louise Pouthé, veuve d'Honoré de Lachassaigne, seigneur de Montjouant (1672, 1676-1677) ; contre Pierre Chaud, avocat, puis contre Madeleine Chaud, fille et héritière de Pierre Chaud et de demoiselle Dedouhet et femme de Pierre Terrier, sieur du Bruilh (1677, 1703, 1712, 1723) ; contre Martial et Pierre de Loménie (1682) ; contre Antoine de Loménie (1712) ; contre François de la Tour, seigneur de Neufvilars (1715) ; contre Léonard Gérard et Jeanne Pailler, veuve de Joseph Duboucheix (1722) ; contre Pierre Loudeix, receveur du taillon en la généralité de Limoges (1777) ; pièces éparses (s. d. [après 1626], 1659, 1664, 1692, 1703, 1731, 1701, 1711, 1723, 1763, s. d. [XVIIIe]).

[1626]-1777